

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 17 décembre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

Du 5 novembre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

Du 5 novembre 2010

NOR D E F F 1 0 2 8 3 9 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 266 du 17 novembre 2010, texte n° 3 ; signalé au BOC 53/2010.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 5 novembre 2010, le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées est modifié comme suit :

ORGANISMES dotés d'une régie de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Remplacer : Direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française, à Papeete	60 000	150	Le directeur de la direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française, à Papeete (Polynésie française)
Par : Direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française, à Papeete	200 000	150	Le directeur de la direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française, à Papeete (Polynésie française)